



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 août 2026

Carrière : 1 000 nouveaux postes de surveillants pénitentiaires à pourvoir

Les inscriptions aux concours national et spécial Île-de-France pour devenir surveillant pénitentiaire ouvrent du 24 août au 16 octobre, avec 1 000 postes à pourvoir. Le ministère de la Justice poursuit ses efforts de recrutement alors que **Gérald DARMANIN**, garde des Sceaux, ministre de la Justice a annoncé un budget prévisionnel pour 2027 inédit de 11 milliards d'euros et le renfort de 470 nouveaux surveillants pénitentiaires dès le mois de septembre.

Pour devenir surveillant pénitentiaire : 3 concours possibles

Trois concours permettent d'intégrer le corps des surveillants pénitentiaires (un candidat ne peut s'inscrire qu'à un seul concours) :

- **Concours national** : à l'issue de leur formation, les lauréats choisissent leur affectation parmi les 186 établissements pénitentiaires du territoire, selon leur rang de classement et les postes proposés.
- **Concours spécial Île-de-France (CNAL)** : les lauréats sont affectés en Île-de-France dès la sortie de formation et s'engagent à y exercer pendant 6 ans. Ils bénéficient d'une prime de fidélisation de 8 000 €, versée en trois fois, dont 4 000 € dès le premier mois d'affectation. Les établissements concernés en Île-de-France sont les centres pénitentiaires de Bois-d'Arcy, Fleury-Mérogis, Fresnes, Meaux-Chauconin, Nanterre, Osny-Pontoise, Paris-La Santé et Réau, les maisons d'arrêt de Versailles et Villepinte et la maison centrale de Poissy. Le CNAL concerne également le centre pénitentiaire de Liancourt (Oise).
- **Concours internes** : un concours interne national et un concours interne spécial Île-de-France sont ouverts aux agents publics justifiant de quatre ans d'ancienneté, âgés de 45 ans au plus.

Les inscriptions sont ouvertes du 24 août au 16 octobre pour l'ensemble des concours. Les candidats doivent :

- Être de nationalité française,
- Être âgés de 17 ans minimum à 45 ans maximum au 1^{er} janvier 2026,
- Être titulaires du baccalauréat (filière générale et technique).

Les épreuves d'admissibilité (épreuves sportives et épreuve écrite) se dérouleront du 30 novembre 2026 au 7 janvier 2027. Les résultats seront communiqués à partir du 12 février 2027. Pour les admissibles, les

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux : 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau presse et veille du ministère : 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

épreuves d'admission (entretien oral ; tests psychotechniques) se dérouleront du 22 mars au 16 avril 2027. Les résultats seront disponibles à partir du 21 mai 2027.

Une formation rémunérée

La formation dure 8 mois à l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) à Agen et est rémunérée 1 441 € nets mensuels, hors primes. Les élèves sont logés gratuitement pendant toute la scolarité.

A la suite d'une réforme ambitieuse, les surveillants pénitentiaires ont été revalorisés en catégorie B. À l'issue de la formation, la rémunération nette mensuelle est désormais de 2 040 € net (hors primes et heures supplémentaires). Au cours de leur carrière, le niveau de rémunération augmente régulièrement pour atteindre 3 100 € net (hors primes et heures supplémentaires) pour le grade le plus élevé.

Surveillants pénitentiaires : la troisième force de sécurité intérieure du pays

Avec plus de 30 000 personnels de surveillance, l'administration pénitentiaire constitue la troisième force de sécurité en France. Les surveillants pénitentiaires assurent la prise en charge des personnes détenues confiées par l'autorité judiciaire au sein des établissements pénitentiaires. Ils garantissent la sécurité des établissements, le maintien de l'ordre et la sécurisation des personnes détenues, à l'intérieur comme à l'extérieur des établissements.

Formés à la gestion des situations sensibles, au dialogue et à la prévention des incidents, ils jouent un rôle clé dans l'anticipation des risques et la lutte contre la récidive.

Les surveillants pénitentiaires, par leur sens de l'observation et leur connaissance de la population pénale qu'ils accompagnent au quotidien, participent pleinement aux décisions concernant les personnes détenues, en lien étroit avec l'ensemble des professionnels de l'administration pénitentiaire : personnels d'insertion et de probation, de commandement et de direction.

Une carrière avec de nombreuses possibilités d'évolution et de spécialisations

Le métier de surveillant pénitentiaire offre de nombreuses perspectives d'évolution. Tout au long de leur carrière, les agents peuvent accéder à des fonctions d'encadrement ou se spécialiser dans des missions variées, après concours internes ou formations spécifiques.

Parmi les principales spécialisations possibles :

- **Équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS)** : intervention pour rétablir l'ordre et renforcer la sécurité en détention ainsi que lors de missions sur la voie publique.
- **Équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP)** : missions de sécurisation des établissements et de leurs abords, extractions médicales et transferts.
- **Unités cynotechniques (brigades canines)** : détection des substances et objets illicites en détention et participation à la sécurisation de grands événements.
- **Autres spécialisations** : armurier, moniteur de sport, référent du renseignement pénitentiaire, chargé de la surveillance électronique, formateur des personnels, etc.

Plus d'informations sur lajusticerecrute.fr